

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JANVIER 2019 à 20 H 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 21 janvier 2019 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Monsieur Fabrice PETELET, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MÉANT et Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Monsieur Laurent GITENET donne pouvoir à Monsieur Yves RIMOUX  
Monsieur Rémy ARQUILLERE donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET  
Madame Stéphanie ROBERT  
Monsieur Laurent VILLANO

Madame Fabienne MÉANT a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **ENGAGEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire informe que préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

## **POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

### \* Aménagement du bourg

Une réunion zéro a eu lieu le jeudi 10 janvier 2019, pour démarrer la partie administrative du lot n°2 « Tranche Nord et tranche optionnelle nord ».

Pour rappel, le marché a été signé avec l'entreprise EIFFAGE pour la somme de 285.946,64 € HT. Un constat d'huissier sera demandé par l'entreprise pour constater l'état des façades des riverains avant le début des travaux.

Le démarrage des travaux est prévu le lundi 4 février 2019, pour une durée de douze semaines. Tous les travaux en sous-sols sont terminés, à part deux traversées du réseau d'assainissement collectif en mauvais état. Il a été demandé à Roannaise de l'Eau de prendre position. S'il y a des travaux à faire, il serait plus judicieux de les faire avant les travaux d'aménagement de surface.

Les réunions de chantier auront lieu tous les jeudis matin à 8h30.



Le Conseil Municipal est d'accord pour faire passer le CACES Nacelle-élévation, car la commune pourrait en avoir besoin pour élaguer les arbres ou autres.

Monsieur le Maire indique que les agents de voirie réclame des formations pour faire des travaux d'électricité, notamment changer les ampoules. Il est nécessaire d'obtenir une habilitation électrique.

La discussion s'engage. Le Conseil Municipal estime qu'il serait plus judicieux pour la Mairie de demander un contrat de maintenance à une entreprise. La société FESSY-BIOSSET sera contactée afin de connaître les tarifs.

M. ...participera à la journée d'information sur le bûcheronnage organisée par GROUPAMA, le mardi 5 février 2018.

## **ROANNAIS AGGLOMÉRATION**

### **\* Cadastre solaire**

Afin de favoriser l'essor des énergies renouvelables, indispensables à l'atteinte des ambitieux objectifs de la démarche de territoire à énergie positive dans laquelle Roannais Agglomération s'est engagé, l'agglomération a mis en ligne un cadastre solaire. Cet outil propose une cartographie sur laquelle chacun peut identifier sa toiture et mesurer son potentiel solaire.  
<http://loire.insunwetrust.solar/>

### **\* Commission Culture**

Roannais Agglomération disposant de la compétence facultative Action culturelle, il est nécessaire de mettre en place une commission dédiée. Chaque commune a la possibilité d'être représentée par un élu titulaire et un élu suppléant dans la Commission Culture.

Madame Catherine BIGAY se porte volontaire pour participer aux travaux de cette commission.

### **\* Permis de louer**

Le permis de louer proposé par Roannais Agglomération permet aux communes d'autoriser ou non les bailleurs privés à mettre en location leur bien (sur un secteur défini par la mairie). Ce dispositif permet donc de lutter contre l'habitat indigne.

Le Conseil Municipal estime ne pas avoir besoin de ce dispositif.

### **\* Diagnostic des réseaux d'assainissement**

Concernant notre commune, les résultats des analyses sont les suivants :

- nocturnes en juin/juillet : faibles apports en temps sec.
- Infiltrations localisées en amont de la station de Rebruns (passage de la conduite sous ruisseau).
- Temps de pluie : Apports plus importants sur le bourg.

Contrôle fumées fin novembre 2018 : 4 anomalies soit 910 m<sup>2</sup>. Complément d'enquête sur le bas de la rue du Château : sortie fossé.

- Connexion de réseau eaux pluviales en amont de la lagune.

Propositions d'aménagement et travaux :

- Fossé à identifier route de Saint Bonnet vers la nouvelle école
- Liaisons EP à envisager. Voir problème raccordement salle des fêtes.

## COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

### \* Révision du schéma directeur du système d'assainissement de Roannais Agglomération

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les trois scénarii élaborés par le bureau d'études pour la révision du Schéma Directeur du Système d'Assainissement de Roannais Agglomération, afin de satisfaire au nouveau contexte réglementaire.

Scénario 1 : 126 M € HT – Travaux de désimperméabilisation et de déconnexion uniquement (inévitable au vu du coût)

Scénario 2 : 47 M € HT – Travaux sur le réseau unitaire uniquement

Scénario 3 : 31,5 M € HT – Combinaison d'aménagement des 2 premiers scénarii.

Pour les 13 communes raccordées à la STEP de Roanne, l'objectif est de 16 ha à désimperméabiliser sur 10 ans.

Pour les 25 autres communes (hors Urbise et Saint Rirand), l'objectif est de 6,5 ha à désimperméabiliser sur 10 ans.

Pour notre commune, cela correspondrait à 200 m<sup>2</sup> par an, à désimperméabiliser.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, des surfaces ont d'ores et déjà été désimperméabilisées, par la création de noues paysagères.

Huit communes n'ont pas encore validé ce schéma directeur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au nouveau schéma directeur du système d'assainissement de Roannais Agglomération, mais ne souhaite pas s'engager à désimperméabiliser 200 m<sup>2</sup> par an, pendant 10 ans.

### \* Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le 7 décembre 2018

Monsieur le Maire présente un compte-rendu du Comité Syndical :

- Renouvellement du bureau suite au décès de Monsieur CARTAL Aimé.
  - Convention de vente et d'achat d'eau avec le SIVOM de la Vallée de la Besbre
  - Convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire
  - Demande de subvention au Conseil Départemental de la Loire concernant le renouvellement de la conduite d'eau du Veillot à Jars (9km), en 3 phases. Ces travaux représentent un investissement important, de l'ordre de 4.513.300,00 € (5.190.295,00 € avec la maîtrise d'œuvre, imprévus et variation de prix). Le soutien financier du département ne peut pas dépasser le taux de 50%, ni le montant le 200.000,00 €.
  - Décision modificative n°2 : ajustements de crédits
  - Nouveaux plafonds relatifs au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
  - Projet de fusion des syndicats d'eau
  - Questions diverses : Situation de l'eau : Le syndicat a commencé à acheter de l'eau à partir de juillet-août, jusqu'en novembre. Les achats d'eau sont importants. Ainsi à fin novembre, 117.326 m<sup>3</sup> ont été achetés à Roannaise de l'Eau, bien au-delà du volume forfaitaire de 70.000 m<sup>3</sup>, ce qui induira une facture d'achat d'eau conséquente en 2019.
- Point sur les travaux en cours : Les travaux pour l'étanchéité des bâches de la station de la Goutte Picard sont presque terminés. Sa remise en route est prévue le 19 décembre.

### \* Roannais Agglomération, le 18 décembre 2018

Madame Patricia GOUTORBE présente un compte-rendu rapide du Conseil Communautaire :

- Exercice des pouvoirs délégués au président et au bureau

- Finances : Décision modificative n°3, Clôture des autorisations de programme, vote des taux pour 2019, tarifs 2019, participation au financement de l'assainissement collectif, budgets primitifs 2019
- Ressources humaines : Adhésion à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42, participation financière à la protection sociale complémentaire des agents, mise en place du règlement intérieur, modification du tableau des effectifs, RIFSEEP et ISOE.
- Assainissement : Contrôle de réception des réseaux d'assainissement, eaux pluviales et d'eau potable, lutte contre la pollution
- Habitat : PLH 2016-2021
- Transport : Rapport annuel de la Commission intercommunale pour l'accessibilité, Convention avec la SYTRAL 2019/2021 transports scolaires.
- Action culturelle : Convention de partenariat 2019-2021 avec Auvergne Rhône-Alpes livre et lecture Médiathèques de Roanne et Mably
- Action sociale : Subvention exceptionnelle à l'association « Artur et Zoé » 2018, Subventions 2019, PLIE, plan mercredi
- Economie : Convention de partenariat CCI Lyon métropole St Etienne Roanne/Roannais Agglomération, convention de partenariat avec Nexter

### **QUESTIONS DIVERSES**

\* Le projet POCL étant reporté au-delà de 2030, l'Association Roanne ConnectTGV se met en sommeil.

\* Carte de remerciements pour la naissance de Julia DUMONT, fille de Séverine GONON.

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mélanie MERCIER et Aurélie GADET, Les Fusion'elles, sollicitant le prêt à titre gracieux du Foyer Rural pour la remise de chèque à l'Association Le Sourire d'Eva, suite à leur participation au Raid Amazones en octobre dernier. Le Conseil Municipal donne son accord.

\* Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur le Président de la république pour le lancement du Grand débat national. Monsieur le Maire indique qu'un cahier de doléances a été ouvert au secrétariat de Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

|   |
|---|
| <p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu<br/> <b>Le LUNDI 4 MARS 2019 à 20H00</b></p> |
|---|